

**Dispositif des nominations équilibrées dans les emplois de direction
de la fonction publique territoriale**

Les régions, les départements ainsi que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 40 000 habitants publient chaque année le nombre d'hommes et de femmes nommés dans les emplois supérieurs en application de l'article L.132-6-1 du code général de la fonction publique.

SIRET	Dénomination employeur	Année	Emploi de direction			Nomination sur emploi de direction			Dont primo-nomination sur emploi de direction		
			Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
20006687600018	Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne	2023	4	3	1	1	1	0	1	1	0
		2024	5	3	2	1	0	1	1	0	1